

Le vendredi 10 juillet 2020, à 18h30, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle polyvalente sous la présidence de Chantal COURCOT, le Maire.

« Dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire lié à l'épidémie de Covid-19, ce lieu a été choisi en vertu du respect des mesures d'hygiène notamment la distanciation physique d'au moins un mètre entre chaque personne. (Article 1 Décret 2020-663 du 31 mai 2020) »

Etaient présents :

Catherine SOUZEAU, Bernard BLONDEL, Catherine BASILLE, Christophe LANGELLIER, Frédéric LEMAITRE, Martine BESNIER, Nicolas PORET, Fabienne DELAUNAY, Dominique ROUSSELIN, Géraldine LEBLOND, Franck SPADACINI, Sophie MANDEVILLE.

Etaient absents/excusés :

Manuel HERRERO, ayant donné pouvoir à Catherine SOUZEAU
Anne-Claire BERTRANDIE, ayant donné pouvoir à Chantal COURCOT

Désignation d'un secrétaire :

Nicolas PORET

Rappel de l'ordre du jour :

Désignation d'un secrétaire
Approbation du procès-verbal du 25 mai 2020
Personnel Communal – Recrutements
Finances – Affectation du résultat 2019
Finances – Budget Primitif 2020
Finances – Subventions aux associations
Travaux – Maîtrise d'œuvre pour la création d'un atelier au 9 rue de l'école
Nomination des membres de la Commission Communale des Impôts Directs
Nomination du délégué élu au CNAS
Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs
Informations et questions diverses

1. Personnel Communal – Recrutements

A. Contrat aidé école - agent d'entretien et de surveillance

Lors de la précédente commission Personnel, les membres ont donné un avis favorable au renouvellement d'un an de l'agent en contrat aidé « Parcours Emploi Compétences » recruté le 26/08/2019. Le Pôle Emploi a donné son accord pour ce renouvellement.

Pour rappel, voici les caractéristiques du poste :

Poste : agent d'entretien et de surveillance

Missions :

- Surveiller les primaires dans la cour sur le temps du midi
- Accueillir les enfants à la garderie
- Faire le ménage dans le réfectoire et dans les classes
- Remplacer l'agent d'entretien à la salle polyvalente pendant ses congés (accueillir les locataires, faire l'état des lieux, entretenir la salle...)

Horaires :

20h/ semaine lundi, mardi, jeudi, vendredi :

- 11h30-13h30 : surveillance des enfants de 6 à 11 ans

- 13h30-14h15 : entretien réfectoire
- 16h30-16h45 : accueil garderie
- 16h45-18h45 entretien des classes
- 20h de grand ménage en décembre, avril et août
- Pendant les vacances : remplacement de l'agent d'entretien à la salle polyvalente

Salaire :

SMIC (10.15 € brut /h)

Durée :

Du 26/08/2020 au 25/08/2021

Le conseil municipal décide de renouveler d'un an ce contrat PEC

→ **Voté à l'unanimité**

B. Agent d'entretien polyvalent Ecole

Madame le Maire rappelle qu'il est nécessaire de recruter un nouvel agent pour effectuer les missions d'aide cantinière et d'agent d'entretien des sanitaires et des locaux scolaires.

Il est proposé de recruter un agent en contrat aidé appelé « Parcours Emploi Compétences » (PEC). Ce recrutement permettrait au bénéficiaire de s'insérer dans la vie active, d'avoir accès à des formations, et d'acquérir des compétences. La commune pourrait bénéficier d'un remboursement jusqu'à 60% du salaire brut de l'agent et de voir ses charges patronales considérablement réduites.

Voici les caractéristiques du poste :

Poste : agent d'entretien polyvalent

Missions :

- Mise en place du réfectoire, surveillance des enfants pendant le repas, plonge et entretien
- Entretien des sanitaires et des classes

Horaires :

Semaine type lundi, mardi, jeudi, vendredi :

- 10h30-11h00 : Mise en place du réfectoire (0.5)
- 11h00-11h30 : Pause repas (avantage en nature « repas »)
- 11h30-13h30 : Service réfectoire (2)
- 13h30-15h30 : Plonge et entretien réfectoire (2)
- 15h30-16h30 le mardi seulement : entretien du bureau de direction (1)
- 16h30-18h45 : Entretien des sanitaires et des classes (2.25)
- 20h de grand ménage en décembre, avril et août (60)

Soit 28h/ semaine pendant le temps scolaire uniquement (soit sur 36 semaines) + 60h de grand ménage par an (pendant les vacances de décembre, avril et août).

Base de rémunération annualisée : 23.36/35^e. L'agent devra effectuer 4.67h (4h40min) au titre de la journée de solidarité.

Durée :

Du 24/08/2020 au 23/08/2021 renouvelable une fois

Dans l'éventualité où le recrutement d'un contrat aidé n'était finalement pas envisageable, Madame le Maire procédera au recrutement d'un CDD de droit public, sur la base de 23.36/35^e annualisées (l'agent aura toutes les vacances scolaires, hormis pour le grand ménage), Rémunération IB353 – IM329, grade d'adjoint technique, poste agent d'entretien polyvalent.

Le conseil municipal décide de recruter un contrat PEC ou CDD d'un an pour assurer les fonctions d'agent d'entretien polyvalent

→ **Voté à l'unanimité**

C Agent d'entretien des espaces verts et des bâtiments

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Madame le Maire expose qu'un emploi permanent sur le grade d'adjoint technique est ouvert au tableau des effectifs, et ne sera plus pourvu à compter du 21 juillet 2020.

En raison des tâches à effectuer au sein du service technique, il est proposé de recruter un emploi permanent d'agent d'entretien des espaces verts et des bâtiments relevant de la catégorie hiérarchique C et du grade d'adjoint technique à temps complet. Cet emploi doit être pourvu par un fonctionnaire.

Madame le Maire demande que le Conseil Municipal l'autorise à recruter un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire conformément aux conditions fixées à l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Dans l'hypothèse d'un recrutement d'un agent contractuel au titre de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, il est précisé que l'agent :

- sera recruté pour le motif « vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire »
- sera en contrat à durée déterminée conclu pour une durée déterminée qui ne peut excéder un an (les contrats seront établis par trimestre). Sa durée peut être prolongée, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque, au terme de la durée d'un an, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.
- exercera les fonctions d'agent d'entretien des bâtiments et des espaces verts, à temps complet (35/35)
- sera rémunéré sur l'IB353 – IM329 (la rémunération sera revalorisée automatiquement en fonction de la revalorisation du SMIC pour correspondre à l'indice égal ou immédiatement supérieur à son montant)

Le conseil municipal décide de recruter un agent d'entretien polyvalent et d'autoriser Mme le Maire à recruter un CDD de droit public le cas échéant

→ **Voté à l'unanimité**

2. Affectation du résultat 2019

Considérant que le résultat de fonctionnement 2019 est excédentaire de **565 687.89 €**, l'affectation minimale obligatoire 2020 se décompose ainsi :

Reprise solde investissement	33 766.84
RAR recettes	-
RAR dépenses	65 747.65
Affectation minimum (1068)	31 980.81
Reprise excédent fonctionnement	533 707.08

Considérant les besoins en investissement, il s'avère nécessaire d'affecter une partie plus importante du résultat de fonctionnement à la section d'investissement. Il est donc proposé d'effectuer l'affectation comme suit :

Reprise solde investissement	33 766.84
RAR recettes	-
RAR dépenses	65 747.65
Affectation décidée (1068)	200 000.00
Reprise excédent fonctionnement	365 687.89

Le résultat 2019 est donc affecté comme suit :

- Affectation au 1068 : 200 000 €
- Résultat reporté de fonctionnement : 365 687.89 €

Le conseil municipal approuve l'affectation du résultat 2019

→ **Voté à l'unanimité**

3. Budget Primitif 2020

Madame Le Maire fait lecture du rapport de présentation du budget primitif qui s'équilibre ainsi :

Section de fonctionnement : 1 051 931.89 €

Section d'investissement : 401 261.84 €

Le conseil municipal approuve le budget primitif 2020

→ **Voté à l'unanimité**

4. Subventions aux associations

Comme tous les ans, il est nécessaire de fixer le montant des subventions à verser aux associations.

Habituellement, le montant de chaque subvention est déterminé en fonction du nombre d'adhérent Nointotais, et des bilans de l'année N-1. Au regard de cette année exceptionnelle liée au covid-19 et aux manifestations qui n'ont pu avoir lieu, la commission des Finances propose de renouveler à l'identique le montant des subventions versées l'an passé. Excepté pour la JSN qui se voit attribuer une subvention exceptionnelle pour la pose de nouvelles portes sur des bâtiments communaux aux anciens vestiaires foot (+2 400€)

21 500 € sont prévus au budget à cet effet (dont 4 500 € pour le CCAS).

Associations	Montant attribué 2020
CCAS	4 500.00 €
ANDEL	2 000.00 €
Anciens combattants Nointotais	300.00 €
Banque Alimentaire	250.00 €
BMX Bolbec Nointot	500.00 €
Club de Loisirs Nointotais	2 000.00 €

Club Activité Détente	1 500.00 €
Club de l'amitié	1 500.00 €
Coopérative scolaire	800.00 €
Danse Club Nointot	400.00 €
JSN	3 200.00 €
Les petits pieds - Bolbec	150.00 €
Mômes en fête	200.00 €
Nointot Judo	1 800.00 €
Restos du Cœur	250.00 €
Vélo Club Nointot	400.00 €
TOTAL	19 750 €

Le conseil municipal approuve le montant des subventions versées sur 2020

→ Voté à l'unanimité

5. Maîtrise d'œuvre pour la création d'un atelier au 9 rue de l'école

Des travaux de rénovation d'une maison et de construction d'un atelier municipal sont envisagés au 9 rue de l'école.

Il va être nécessaire de lancer une consultation selon la procédure dite adaptée (MAPA).

Par ailleurs, il sera nécessaire de signer un marché de maîtrise d'œuvre.

Madame le Maire propose de mener les études préliminaires avec l'atelier d'architecture « Basics Architecture » pour un montant de 4 500 € HT (5 400 € TTC).

Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser Madame le Maire à lancer une consultation selon la procédure dite adaptée (MAPA) pour les travaux,
- d'autoriser Madame le Maire à commander les travaux, à signer les devis ou tout document afférent à cette affaire auprès des entreprises répondant le mieux aux critères imposés,
- d'autoriser Madame le Maire à signer le devis pour les études préliminaires, le marché de Maîtrise d'œuvre, ou tout document afférent à cette affaire auprès de Basics Architecture,
- d'autoriser Mme le Maire à solliciter auprès de tous les financeurs potentiels, et aux taux maximum, des subventions pour cette opération de création d'un atelier et de rénovation de maison au 9 rue de l'école à Nointot.

→ Voté à l'unanimité

6. Nomination des membres de la Commission Communale des Impôts Directs

2020/32 – Nomination des membres de la Commission Communale des Impôts Directs

Suite aux élections, il convient de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs. Cette commission se réunit une fois par an. Elle comprend, outre le maire qui en assure la présidence, six

commissaires titulaires et six commissaires suppléants. La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Ces commissaires seront nommés par les services fiscaux sur une liste dressée par le Conseil Municipal. Cette liste doit comporter 24 noms pour les communes de moins de 2000 habitants. L'ordre des personnes sur la liste proposée n'a qu'une valeur indicative, il ne préjuge pas des personnes qui seront désignées commissaire titulaire ou suppléant par les services fiscaux.

Le Conseil Municipal dresse la liste des 24 propositions comme suit :

HERRERO Manuel	REQUIER Linda
SOUZEAU Catherine	DUMESNIL Benoit
BLONDEL Bernard	DELAUNAY Michel
BASILLE Catherine	LECLERC Laura
LANGELLIER Christophe	ROTHACKER François-Xavier
BERTRANDIE Anne-Claire	DOUYERE Hervé
LEMAITRE Frédéric	SIDOINE Dominique
BESNIER Martine	FLEURY Delphine
PORET Nicolas	SOUCY Marianne
DELAUNAY Fabienne	BUNEL Agnès
ROUSSELIN Dominique	
LEBLOND Géraldine	
SPADACINI Franck	
MANDEVILLE Sophie	

Le conseil municipal approuve la liste des noms à transmettre à la DGFIP pour la nomination des membres de la Commission Communale des Impôts Directs

→ **Voté à l'unanimité**

7. Nomination du délégué élu au CNAS

Suite aux élections, il convient de procéder à la désignation du délégué des élus au CNAS (Comité National d'Action Sociale).

Madame le Maire se porte volontaire pour assurer ce rôle.

Le conseil municipal approuve que Mme Chantal Courcot soit nommée déléguée des élus au CNAS.

→ **Voté à l'unanimité**

8. Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Le Conseil Municipal, après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin :

- Comptabilise 15 suffrages exprimés pour la liste menée par M. Manuel HERRERO,
- Proclame les conseillers municipaux suivants élus, délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs :

HERRERO Manuel, titulaire

COURCOT Chantal, titulaire

LANGELLIER Christophe, titulaire
SOUZEAU Catherine, suppléante
BLONDEL Bernard, suppléant
DELAUNAY Fabienne, suppléante

Questions et informations diverses

- Madame le Maire rappelle que le chemin piétonnier qui relie la route de Bolbec et la route du Beau soleil en passant sur la voie ferrée et par la ferme Hayet n'est pas communal. Il s'agit d'un chemin privé, des panneaux « propriété privée » vont d'ailleurs être installés.
- Madame le Maire rappelle que certaines parcelles avaient été vendues à la SAPN au moment de la construction de l'autoroute. La décision ministérielle n°7.A29.07.40 dispose que les terrains situés en dehors des emprises de l'autoroute sont reconnus inutiles à la concession. Dans ce cadre, l'état cède à titre d'échange, à la commune de Nointot, les parcelles ZB 044, 045, 035, 036, 016, 030 pour un total de 0ha89a18ca contre la parcelle ZC112 pour 0ha05a22ca.
- Madame le Maire précise que la rentrée des classes aura lieu le mardi 1^{er} septembre 2020. L'effectif prévisionnel pour l'école de Nointot est de 191 élèves.
- Monsieur Bernard Blondel informe le conseil qu'il est en contact avec Forlumen et le SDE pour le remplacement des projecteurs au stade.
- Monsieur Bernard Blondel explique qu'un souci d'alimentation électrique de la caméra située place du presbytère a été relevé. 3 solutions sont possibles pour palier à ce problème : changer le modèle de caméra, passer un câble entre le transformateur et la caméra (ce qui implique des travaux de terrassement) ou faire fonctionner l'éclairage public pendant au moins 5h par jour. Les différentes solutions sont à l'étude.
- Mme Laurence PARIS, accompagnée de sa famille, remercie la municipalité de la sympathie témoignée lors du décès de sa belle-mère.
- Madame le Maire, accompagnée de sa famille, remercie le conseil pour le soutien témoigné lors du décès de son beau-père.

La séance est levée à 20h15.

Le Maire,
C. COURCOT

